Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230926-2023_055-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/055

OBJET : **Conseil d'exploitation de la RMPF** **Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**		
Date de convocation : **19 septembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **03 octobre 2023**

L'an **2023, le 26 septembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir SERIN Christian) - Mme LAFAGE Chantal (pouvoir KAOUANE Louisa).

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme OISEAU Christelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230926-2023_055-DE

Vu le décret n° 2001-184 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-5 et R 2221-6 du C.G.C.T stipulant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire et que les représentants de la commune doivent y détenir la majorité des sièges,

Vu la délibération n°76-2006 du 29 juin 2006, portant modification de l'article 3 du règlement intérieur de la régie des pompes funèbres,

Vu la délibération n° 2020/027 du 03 juillet 2020, relative à l'élection des représentants au Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Régie municipale des pompes funèbres précité, le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres est composé de huit membres, (cinq membres du conseil municipal, et trois membres au titre des personnes qualifiées),

CONSIDÉRANT que consécutivement à la démission de Mme Marie Thérèse TRUQUET du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE NOMMER le membre ci-après désigné au conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres :

Au titre des représentants du conseil municipal :

- Remplacement de Mme Marie Thérèse TRUQUET par Mme Louisa KAOUANE

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Christelle OISEAU**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »